



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-565
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2021-507, 2019-
484 OU TOUT AUTRE RÈGLEMENT ANTÉRIEUR**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance ordinaire du 8 juin 2026 le Règlement numéro 2026-565 sur la gestion contractuelle abrogeant les règlements 2021-507, 2019-484 ou tout autre règlement antérieur.

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 22 juin 2026.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Donné à Paspébiac,
Ce 22^e jour de juin 2026

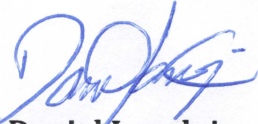
Daniel Langlois
Directeur général et greffier

Le certificat de publication est au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Paspébiac, déclare avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie au bureau de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Paspébiac, entre 8 h 30 et 16 h 30, ce vingt-deuxième jour du mois de juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Paspébiac ce vingt-deuxième jour du mois de juin 2026.



Daniel Langlois

Directeur général et greffier

